



## UN PEU D'HISTOIRE...

En 1830, une charte reconnaissant la liberté d'enseignement est adoptée. Charles Forbes de Montalembert, catholique, journaliste et homme politique, s'engage pour que cette reconnaissance soit effective. Il poursuit son combat politique jusqu'à l'adoption de la loi Falloux, le 15 mars 1850, qui accorde une part prépondérante à l'Église catholique dans sa mission d'enseignement.

Jusqu'alors, l'initiative privée concernait majoritairement l'enseignement pour les jeunes filles qui jouissait d'une certaine tolérance publique permettant à bon nombre d'écoles d'ouvrir un peu partout en France malgré les fermetures toujours possibles.

C'est dans ce contexte de tensions que Mesdemoiselles Delfeuille et Roctron ouvrent une Maison d'éducation pour les jeunes filles aisées de Nogent-le-Rotrou, le 24 juin 1832, avec le soutien de Monsieur l'abbé Brière, curé de la paroisse Saint Laurent de Nogent-le-Rotrou et de Monseigneur Clauzel de Montais, évêque de Chartres.

Dans le même temps, commence aussi l'histoire de l'Institut du Cœur Immaculé de Marie fondé par l'abbé Brière. D'année en année, l'établissement ouvert par les demoiselles gagne en réputation et en effectif. A partir de 1860, l'abbé Brière est nommé à Chartres et il doit restreindre son ministère sacerdotal, en raison d'un état de santé qui se dégrade. Il limite ses déplacements à Nogent-le-Rotrou. C'est pourquoi certaines Filles de Nogent-le-Rotrou dont Mesdemoiselles Leconte, Guéry et Mousset envisagent de fonder une seconde Maison à Chartres.

Elles font l'acquisition d'un externat dans le quartier du tertre Saint-Aignan, au centre ville de Chartres. En octobre 1861, la nouvelle Maison d'éducation est ouverte sous la direction de Mademoiselle Guéry. Fin du premier trimestre 1862, un problème de logement se pose car le nombre de pensionnaires ne cesse d'augmenter. Mademoiselle Guéry se met en quête de nouveaux locaux. Après bien des déceptions, elle apprend qu'une grande maison est disponible en face la préfecture (dans l'actuelle avenue Jean Moulin, ex rue Collin d'Harleville). L'affaire est conclue et le déménagement a lieu en août 1863.



L'Institution Guéry est née et avec elle une école « le petit Guéry », un lycée et plus tard un collège, l'actuel collège Sainte Marie.

